

Affaires courantes

recommandation permette de télédiffuser les travaux des comités sur la chaîne parlementaire.

Il avait été convenu avec la CPaC que, dans le cas d'une télédiffusion officielle des travaux de n'importe quel comité de la Chambre des communes, celle-ci aurait lieu sur la chaîne parlementaire après les délibérations de la Chambre. Les Canadiens pourraient ainsi regarder les comités à l'oeuvre. Nous pensons que cela intéresserait tout particulièrement les localités dont le maire ou d'autres représentants comparaissent devant un comité, à Ottawa. Les délibérations de ce comité seraient particulièrement intéressantes pour les citoyens de la collectivité d'où provient le témoin. Selon nous, ce n'était que justice que ces délibérations soient télédiffusées et même radiodiffusées dans certaines localités. En ce qui concerne certaines grandes questions nationales, nous étions d'avis que le travail qui se fait en comité est important. Les témoins viennent de toutes les régions du Canada pour témoigner sur ces grandes questions. Nous pensons que les Canadiens devraient pouvoir observer ce qui se passe pendant ces audiences.

Lorsqu'ils regardent les débats de la Chambre des communes, les Canadiens peuvent voir les députés de toutes les régions du Canada qui discutent de diverses questions. Pendant les audiences des comités, il y a plus que les députés du Parlement: il y a des Canadiens de diverses collectivités et des experts dans tous les domaines. Les Canadiens pourraient entendre leurs témoignages et les nombreux arguments qui nous aident à nous faire une opinion en tant que députés.

Les membres du comité ont donc estimé que c'était extrêmement important et que, par conséquent, en télédiffusant les séances des comités, on télédiffusait la moitié du travail de la Chambre. J'exhorte les députés à se rappeler de cela. Le gouvernement aura peut-être des réserves. En fait, tous les députés de tous les partis en auront peut-être.

Je désire aborder brièvement cette question des réserves possibles. Il y a quelques années, lorsque j'observais tout cela de l'extérieur et que la télévision est entrée au Parlement, je doutais également de son efficacité. Je craignais qu'elle n'anéantisse l'esprit de collaboration qui règne à la Chambre et qu'elle ne rende plus difficile les rapports entre les partis.

Peut-être cela s'est-il produit. Je n'en sais rien. Certains députés le pensent. D'autres ne sont pas de cet avis. De toute manière, le changement qui s'est produit, et c'est un changement fondamental, c'est que le Parlement est entré dans le salon de tous les Canadiens. Je suis toujours étonné de constater le grand nombre de person-

nes qui regardent les débats du Parlement dans la circonscription de Kingston et les Îles. Les gens m'en parlent souvent lorsqu'ils viennent me voir ici, ou lorsque je les rencontre dans ma circonscription.

Une voix: Qui regardent-ils?

M. Milliken: Ces personnes me regardent, mais elles regardent également tous les autres députés. Je suis certain qu'on regarde beaucoup le député de Sault Ste. Marie. Un orateur éloquent. Je suis convaincu que ses électeurs ne se lassent pas d'entendre ses discours. C'est d'ailleurs le cas de certains d'entre nous ici. Le député de Sault Ste. Marie faisait partie du comité. Ses arguments sont bien étayés et c'est peut-être la raison pour laquelle il est si loquace ce matin. Je sais qu'il fera un discours bientôt.

Je pense que l'important, c'est que la télévision ait amené la Chambre des communes aux Canadiens comme cela n'a jamais été fait auparavant. Dans l'ensemble, je pense que c'est mieux pour le Parlement. Cela a rapproché les Canadiens de cette institution. Ils ont ainsi la chance de mieux comprendre son fonctionnement. J'en suis donc fort heureux. Je sais que cela a peut-être changé la façon dont nous nous abordons à la Chambre. L'esprit de parti est peut-être plus manifeste. C'est regrettable. Toutefois, je ne suis pas certain que cela ne se serait pas produit sans la télévision. Elle a été introduite à la Chambre, et le comité reconnaît qu'elle y demeurera. Dans l'ensemble, nous estimons que le prolongement logique de ce type de publicité pour le Parlement consiste à télédiffuser les débats des comités.

Bien que cela puisse donner l'occasion aux députés d'agir de manière plus partisane et d'être moins objectifs dans l'étude qu'ils font de diverses questions en comité, à notre avis, étant donné qu'il y a déjà beaucoup de télédiffusion à la Chambre et que l'étude de certaines questions ne donne pas lieu à une manifestation d'esprit de parti, la façon de procéder des comités ne changera pas. Lorsque les députés veulent manifester leur esprit de parti en comité, à cause d'une lutte sincère au sujet du principe qui sous-tend une mesure législative présenté par le gouvernement, ils le font, que la télévision soit présente ou pas.

À mon avis, les caméras de télévision ne changeront pas grand-chose à la façon dont nous procédons en comité. C'était du moins l'avis des membres du comité. S'il y a changement, à notre avis, c'est que la publicité qu'apportera la télévision aux comités fera plus que compenser les désavantages. En d'autres mots, l'avantage pour les Canadiens de voir ce qui se passe sera beaucoup plus important que la crainte que nous avons de voir